

ment fort intéressante, ait une valeur grammaticale supérieure à celle des innombrables étymologies fausses que le peuple adopte ou à tant d'autres étymologies d'aussi médiocre valeur, qui sont restées dans les livres des savants sans se répandre au dehors. Telle est son explication du nom de Lyon par *desideratum montent* dans le glossaire gaulois anonyme qu'Endlicher a publié et qui date probablement du V^e siècle de notre ère (5). Telle est aussi celle de *Rhodanus* par *Rho* « *nimum* » et par *dan* « *judicem* » dans le même document. Il existe en effet un préfixe celtique *ro* « beaucoup ». Mais *dan* est le nom d'un fils de Jacob, ancêtre d'une tribu d'Israël, et le *judicem* du glossaire gaulois découvert par Endlicher tire son origine soit de l'article *Dan, judicium, aut judicans*, inséré par saint Jérôme dans son *Liber de nominibus hebraicis* (6), soit du passage de Rufin, *De bmedictionibus patriarcharum*, où on lit *Dan judicium vel judex interpretatur* (7). Ainsi les rêveries des celto-manes ne datent pas du vénérable Latour d'Auvergne et de l'Académie celtique.

Il y a encore aujourd'hui d'honnêtes gens qui, comme l'auteur du glossaire gaulois trouvé par Endlicher, expliquent le celtique par l'hébreu. Mais quoique leur méthode, quand il s'agit du mot *Rhodanus*, remonte au v^e siècle de notre ère, elle se heurte à une difficulté inattendue. Il n'est pas prouvé que *Rhodanus* soit celtique. Ce mot est vraisemblablement ligure, comme le nom de *Po'ravoç*, de Corse, mentionné

(5) Voyez Whitley Stokes, dans la *Revue archéologique*, t. XVII, p. 340 et suivantes.

(6) Migne, *Patrologia Mina*, t. XXIII, col. 777-778, 787.

(7) Migne, *Patrologia lalina*, t. XXI, col. 322 B.